



**ACADÉMIE  
DE LIMOGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Corrèze

Division des élèves  
et des affaires financières

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;**

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

**VU** le décret n° 2016-1049 du 1<sup>er</sup> août 2016 introduisant les dispositions à caractère expérimental dans le droit commun ;

**VU** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

**VU** l'avis émis par le comité technique spécial départemental du 23 juin 2021 et par le conseil départemental de l'éducation nationale du 12 octobre 2021 ;

**VU** la proposition de modification d'horaires déposée, concernant la commune de SADROC ;

## - ARRÊTE -

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

À compter de la rentrée scolaire 2021, l'école publique de la commune de SADROC fonctionnera selon les horaires d'entrée et de sortie arrêtés comme suit :

École / Commune Niveau(x)	LUNDI Matin	LUNDI Après-midi	MARDI Matin	MARDI Après-midi	MERCREDI Matin	JEUDI Matin	JEUDI Après-midi	VENDREDI Matin	VENDREDI Après-midi
École Élémentaire Publique <b>SADROC</b> CE1-CE2	9:00 11:50	13:20 16:30	9:00 11:50	13:20 16:30		9:00 11:50	13:20 16:30	9:00 11:50	13:20 16:30
École Élémentaire Publique <b>SADROC</b> CM1-CM2	9:00 12:15	13:45 16:30	9:00 12:15	13:45 16:30		9:00 12:15	13:45 16:30	9:00 12:15	13:45 16:30

### ARTICLE 2

Cette organisation devra être intégrée au règlement intérieur de l'école en précisant, le cas échéant, l'organisation pédagogique spécifique, et portée à la connaissance des familles.

### ARTICLE 3

Cette organisation du temps scolaire est arrêtée pour une période de trois ans.

### ARTICLE 4

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tulle, le 13 octobre 2021

  
Dominique MALROUX